L'ORATEUR
DES
ÉTATS-GÉNÉRAUX,
POUR 1789.

CINQUIEME ÉDITION

Revue, corrigée & augmentée.

[par J.-L. Carra]



1789.

Case
FRC
15797

THE NEWBERRY
LIBRARY



L'ORATEUR
DES
ÉTATS-GÉNÉRAUX,
POUR 1789.

AUGUSTE Aſſemblée ! dignes Repréſentans d'un grand Peuple, le premier Peuple de l'Univers ! enfin le jour arrive où l'ordre va naître du déſordre, où l'Empire Français va ſortir du cahos. Sa deſtinée eſt dans vos mains : c'eſt de vos lumieres, de votre courage & de votre intégrité qu'il attend la régénération de ſa puiſſance, & le rétabliſſement de ſa gloire. Toutes les Nations de la terre ont les yeux ſur vous, & la France entiere vous écoute.

D'impudens publiciſtes ont oſé dire, *que les Etats-Généraux, quoiqu'aſſemblés, ne ceſſent pas d'être ſujets ; qu'ils contribuent ſeulement à aug-*

menter l'éclat du trône, ſans en partager, ſans en affoiblir le pouvoir; que ſur tout ce qui n'eſt point impôt, ils ne peuvent concourir à la légiſlation que par des prieres, auxquelles a été de tems immémorial adapté le nom caractériſtique de doléances. A ce langage on reconnoît aiſément les fauteurs, & les apologiſtes du deſpotiſme. Quoi! Peuple François! dans quelqu'état de choſes que ce ſoit, dans quelques circonſtances où vous puiſſiez vous trouver, vous n'êtes jamais rien! vous n'avez jamais que le titre de ſuppliants! vous n'avez jamais que le droit de fournir de l'argent à vos Chefs, chaque fois qu'ils vous en demandent! Belle prérogative en vérité! La Nation n'auroit le pouvoir d'agir que quand le Monarque a tout diſſipé, & qu'il lui faut de nouveaux fonds pour diſſiper encore.

Mais quelle eſt l'origine d'un droit public ſi abſurde & ſi choquant? Liſons l'hiſtoire des Etats-Généraux, depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à préſent: nous y verrons comment le *Subdélégué* de ces Etats eſt parvenu, par l'adreſſe & la ruſe, à diminuer graduellement le nombre des Repréſentans de la Nation, & à réduire ſucceſſivement leurs Aſſemblées en extrait les unes des autres, juſqu'au terme de celui de *Notables*, que la

Cour ne regardoit plus en 1787, que comme des Conſeillers purement paſſifs.

Nous y verrons, comment en réduiſant le nombre des Députés à ces Etats, on réduiſoit en même-tems toutes les prérogatives de la Nation.

Nous y verrons comment cent mille ſatellites armés, lâchemenr dévoués au Subdélégué de ces Etats, étoient ſans ceſſe derrière eux pour les intimider & les ſoumettre. Voilà l'origine de ce droit public ſi vanté par des Ecrivains imbéciles ou mercénaires! C'eſt un effet de l'ignorance & de la lâcheté de nos ancêtres; c'eſt le produit de l'abus du pouvoir exécutif confié à un ſeul homme, & de la tendance de cet être orgueilleux au deſpotiſme.

Mais revenons au droit naturel & impreſcriptible des Peuples, & aux principes d'une raiſon univerſelle. Il en eſt temps enfin.

Si les Etats-Généraux ne ceſſoient pas d'être *Sujets*, s'ils ne partageoient en aucune maniere le pouvoir ſouverain, s'ils n'affoibliſſoient pas celui du Monarque, s'ils ne pouvoient concourir à la légiſlation que par des prières, c'eſt-à-dire, des ſupplications humiliantes; que s'enſuivroit-il de leurs Aſſemblées futures,

ſinon la confirmation d'un eſclavage éternel pour la Nation, d'un déſordre éternel dans les finances de l'Etat, d'une corruption éternelle à la Cour, & d'une éternelle *Baſtille* pour les bons Citoyens ?

Non, dignes Repréſentans de la Nation, ce n'eſt pas ainſi que vous devez enviſager l'auguſte fonction dont vous êtes chargés aujourd'hui.

Juſqu'à préſent, les Etats-Généraux aſſemblés n'ont été regardés que comme *Sujets*, parce que les Membres qui les ont compoſés n'ont pas eu le courage ou l'occaſion de faire valoir les droits de la Nation ; car ces droits ſont des droits ſouverains au premier chef; ils ſont auſſi vrais que l'exiſtence des hommes, auſſi anciens que le monde, auſſi durables que lui.

Si ces Etats n'ont point partagé le pouvoir, c'eſt qu'ils ont oublié que la Nation étant elle-même le premier & le véritable Souverain & la créatrice du Chef qu'elle s'eſt donné, elle ne pouvoit jamais ſe dépouiller de ſes titres inaliénables & collectifs de Souverain & de Créateur, pour les concéder en aucun tems, ſans réſerve, ni retour au Monarque qu'elle avoit créé, & à qui elle n'a jamais pu déléguer que

le *fidéicommis* de ſa puiſſance, & non la propriété de cette puiſſance même.

Si ces Etats, repréſentans de la Nation, n'ont point affoibli le pouvoir que la Nation avoit donné à ſa créature, c'eſt qu'ils étoient ou corrompus, ou mal organiſés, ou diviſés entre eux, ou menacés, comme le prouve l'Hiſtoire, par des milliers de ſatellites en armes; ce qui n'altère en rien le droit impreſcriptible de leurs deſcendans.

S'ils n'ont pu concourir à la légiſlation que par des *Doléances*, c'eſt qu'alors ces *Francs* ſi vantés ne ſavoient parler qu'en eſclaves, & non pas en hommes libres. Alors le Tiers-Etat, dans une poſture aviliſſante, & courbé vers le Trône........ Arrêtez, dignes Repréſentans de la Nation, ce n'eſt point au Créateur à s'abaiſſer devant la créature. Ce ſont les Nations qui ont fait les Rois, & non les Rois qui ont fait les Nations; c'eſt le Tiers-Etat qui fait la gloire & le fondement des Empires; c'eſt lui qui féconde la terre, qui bâtit les Villes, qui nourrit ſes Habitans, qui les vêtit, qui les protège: la tête haute, le regard fier, & le maintien noble, quoique reſpectueux, c'eſt ainſi qu'il doit porter ſes

doléances. Ces doléances, d'ailleurs, ſont des plaintes, & non pas des prières. Ces plaintes, contre qui les porter aujourd'hui, ſi ce n'eſt contre les auteurs ſacrilèges de nos maux & de notre ruine, contre les déprédateurs effrontés de nos finances, contre les deſtructeurs impies des nos loix & de nos mœurs?

Ces plaintes, à qui les adreſſer ? Eſt-ce au *Subdélégué* de la Nation, contre la Nation elle-même; ou à la Nation contre ſon *Subdélégué* ?

Je le demande au plus imprudent des Apologiſtes du Gouvernement actuel : lequel des deux eſt coupable, ou de ce Gouvernement ou de la Nation ? N'eſt-ce pas le Gouvernement? Peut-on le nier ? Eh bien ? eſt-ce à lui qu'il faut adreſſer des plaintes contre lui même ? C'eſt une dériſion ſans doute. Non, c'eſt à l'Etre Suprême que les *Doléances* doivent s'adreſſer ; c'eſt au ciel & à la terre : le ciel & la terre ! oui, nous les prendrons à témoin des outrages qu'on nous a faits ; ils ſeront Juges de notre cauſe & de l'impreſcriptibilité de nos droits.

C'eſt donc en vain que les fauteurs & les Apologiſtes du deſpotiſme de nos Monarques s'ef-

forcent de nous insinuer les *formes* de leur intérêt secret, pour la tenue des Etats actuels : la planète que nous habitons ne retourne point sur elle-même, & la raison humaine ne va point en rétrogradant. C'est sur les données présentes, c'est sur les principes mieux développés & mieux connus du droit naturel des Nations & des individus ; c'est sur la dignité de l'homme en particulier, & sur la majesté du Peuple Français en général, que les formes de cette auguste Assemblée doivent enfin se régler. Le passé devient nul pour nous, si ce n'est pour nous garantir, par l'expérience, de la léthargie de nos pères, & du lâche abandon qu'ils ont fait de nos droits & de nos libertés. Le présent seul est d'une importance absolue, & c'est du présent seul que la source de la félicité publique doit découler pour l'avenir.

O vous ! qui représentez la Nation, songez qui vous êtes dans ce moment, & quel fut, dans tous les tems, le véritable caractère de cette Nation que vous représentez. Jamais vile, quoique sans cesse avilie par ses Chefs ; toujours pleine d'honneur, quoique sans cesse déshonorée par la dépravation du Gouvernement ; elle vous tend aujourd'hui les bras ; elle s'adresse à vous comme aux pères de la Patrie ; elle implore

vos vertus & votre probité ; elle demande que vous brisiez ces fers, qui depuis long-tems tiennent son génie captif, & l'empêchent de prendre un essor sublime.

Lisez dans l'avenir : voyez-y la France régénérée par vos soins, donnant à l'univers un exemple mémorable, & en imposant aux autres Nations, moins par ses armes que par les vertus de ses Habitans, moins par leurs talens que par leur générosité, moins par leur esprit que par la bonté de leur cœur & l'humanité de leurs principes. Ah ! lisez dans ces cœurs français qui vous environnent : voyez-y l'espoir qui les anime, & l'amour de la liberté qui les élève. Que chacun de vous concentre dans son ame toute la force des sentimens publics, toute l'énergie des expressions du vrai patriote : qu'il s'embrâse d'un feu céleste ; qu'il se pénètre de cet enthousiasme national qui fit la vertu des grands hommes & le bonheur de leurs Concitoyens. Que chacun de vous, s'il est possible, devienne en ce jour un Démosthènes ou un Cicéron ; la grandeur de votre rôle vous en donnera le courage, & l'importance de l'objet, les talens.

Mais si l'on cherchoit ; ...... (vous connoissez les artifices d'une Cour perfide & cor-

rompue ; vous connoiſſez l'opiniâtreté de ſon ſyſtême ; vous voyez ſon dépit & ſa rage) ſi l'on cherchoit à corrompre quelqu'un d'entre vous : que feront-ils ? Ils ſe peindront ſans doute l'horreur d'une trahiſon auſſi noire que celle qui tendroit à replonger vingt-quatre millions d'hommes dans la barbarie ; d'une trahiſon qui laiſſeroit nos propriétés communes, nos libertés nos opinions, en proie à la vengeance & à la rapacité d'un Gouvernement plus deſpotique encore. L'idée ſeule d'une trahiſon pareille, eſt une idée épouvantable ; elle fait friſſonner la Nature entière. Non, braves Citoyens, non, dignes Repréſentans des Français, non perſonne d'entre vous n'eſt capable d'un tel forfait. Si l'on tente d'acheter ſon ſuffrage, il ne balancera pas, au contraire, à dénoncer le corrupteur au Public, & en pleine Aſſemblée des Etats : voilà le grand moyen d'arrêter la corruption ! Il y a plus, le dénonciateur changera l'inſulte qu'on oſeroit lui faire en une gloire immortelle pour ſa famille & ſon pays. (1)

---

(1) Hélas ! je n'aurois jamais cru qu'il y eût des mauvais citoyens dans l'Aſſemblée Nationale ; & il n'y en a que trop ! Ils ſont même aujourd'hui arrivés au point de ne plus ſe maſquer ; & on les verra bientôt comblés des graces de la Cour.

Arrêtons-nous un moment ; & fléchiſſant le genou devant l'Etre ſuprême, admirons avec un ſaint enthouſiaſme cette providence des choſes qui veille à la conſervation des Peuples, & qui opère à la fin la deſtruction de la tyrannie. Il eſt donc vrai, ô mes Compatriotes ! que le deſpotiſme doit enfin céder aux Loix immuables de la juſtice & de la raiſon ! Il eſt donc vrai que, malgré ſes efforts, le droit naturel des Peuples ne ſe perd jamais, & qu'il ſe retrouve dans tous les tems & dans tous les lieux ! Le deſpotiſme ! il vouloit enſevelir pour toujours cette belle Nation ſous les ruines de ſes mœurs, de ſa fortune & de ſa liberté. Le deſpotiſme ! il s'agitoit n'aguères dans d'horribles convulſions pour éloigner de nous tout eſpoir de régénération & de félicité. Vous l'avez vu renverſant les Tribunaux dans tout le Royaume, & arrachant, par force, du Temple de la Juſtice les auguſtes interprêtes des Loix pour les confiner dans les priſons. Vous l'avez vu ſubſtituant à des Magiſtrats reſpectables, une foule d'hommes vils & corrompus, prêts à vendre à l'encan la vie & l'honneur de leurs Concitoyens. Vous l'avez vu refuſant avec inſolence d'écouter les repréſentations des Provinces, & croyant annuller, par des Arrêts du Conſeil, les proteſtations préſentes & futures de tous

les Corps & Communautés de la Nation. Quelle prétention dérisoire ! Vous l'avez vu dissipant les trésors de l'Etat & le sang du Peuple en prodigalités indecentes & extravagantes, en subsides énormes, payés sans motif à des alliés plus dangereux que des ennemis. Vous l'avez vu, pour combler la mesure de ses iniquités, & sous le prétexte absurde de maintenir la paix dans les Provinces, & de rétablir l'ordre dans les Finances, ordonner au fer du soldat de se plonger dans le sein de ses frères & de ses compatriotes. Vous l'avez vu, ce monstre, faisant massacrer lâchement le Peuple de la Capitale, parce que ce Peuple indigné osoit se réjouir de la chûte d'un Ministre pervers, dont la tête sanglante livrée par le despote Ottoman, eût roulée dans les cloaques de Constantinople. Vous l'avez vu enfin, se débattant dans les noirs accès de sa rage, chercher par toutes sortes d'artifices à éluder l'œil vengeur d'une grande Nation offensée, & préférer une banqueroute infamante au rapprochement glorieux des Etats-Généraux. Evénement fatal de la place de Louis XV, tu n'avois que trop présagé cette suite de calamités !

Tels sont les écarts & les vertiges du despotisme qui nous presse ; telle est la triste ex-

périence que nous en avons faite, & qui doit nous animer enfin d'une juſte colère ; tels ſont les maux auxquels il eſt inſtant de remédier. Pères de la Patrie, commencez votre auguſte miſſion.

Déclarez votre Souveraineté, reprenez-en tous les droits & toutes les fonctions ; fixez-en la permanence & les principes.

Déterminez les formes des convocations futures & l'ordre des élections préliminaires pour un très-grand nombre de Repréſentans.

Sommez votre DÉLÉGUÉ de vous rendre compte de ſa conduite.

Interpellez l'Armée au nom de l'honneur & du devoir, pour garantir la liberté des ſuffrages & des perſonnes.

Les tems ſont changés, les yeux ſont ouverts ; cette Armée obéira, on n'en peut douter, car tout Soldat eſt Citoyen, & tout Citoyen en naiſſant a fait vœu de défendre ſes frères ; car il eſt de ſon honneur & de ſon devoir de reconnoître & de protéger excluſivement ceux qui repréſentent en Corps le véritable Souverain de de la France, le Souverain primitif, dont chaque individu fait partie, le Souverain actif qui travaille pour payer & nourrir ſes défenſeurs.

Quel ſpectacle impoſant ! — Le plus grand Peuple de l'Univers repréſenté par lui-même !...

Quel jour célèbre ! — Les François s'élevant enfin à la hauteur de leur dignité réelle & de leur vraie valeur nationale !

Quelle révolution ! — Le deſpotiſme qui les opprimoit progreſſivement depuis neuf cents ans, expirant enfin de honte & de rage !

Quel triomphe ! — La liberté qui s'avance, & qui va couronner leur patience & leur courage !

Oui, tous nos braves Soldats, pénétrés d'un ſaint reſpect, baiſſeront la pointe de leurs armes devant l'auguſte majeſté de cette Aſſemblée ; ils ne la dreſſeront que contre les ennemis de nos droits & de notre liberté. Qu'ils tremblent ces ennemis ; qu'ils fuient de nos contrées ; leurs iniquités ſont connues, le jour de la vengeance eſt arrivé ; la France abaiſſée trop long-tems, vient enfin de lever la tête.

Vous ſavez tous, dignes Repréſentans de la Nation, que, dans quelqu'état que l'homme naiſſe & ſe trouve, il eſt ſouverain de ſa penſée & de ſa volonté. Les penſées & les volontés d'un grand Peuple vont en ſe manifestant faire la Loi générale. Parlez, Pères de la Patrie, prononcez que la *preſſe* eſt libre, que

les *lettres de cachet* ſont anéanties, que le cabinet ſecret de la *Poſte* eſt une violation inſolente & criminelle du droit des conſciences & du dépôt de la confiance publique; & votre penſée ſera juſte & grande, & votre volonté une loi ſuprême, & le deſpotiſme ſera déſarmé pour toujours.

Procédez enſuite à l'inſtitution d'un Code de Loix civiles, criminelles & politiques; car juſqu'à préſent nous n'avons point eu de Loix: car on ne peut pas appeler Loix, des inſtitutions de morale factice & de politique arbitraire, inventées par l'égoïſme héréditaire d'un Légiſlateur deſpote.

Ces Loix, qui nous ont gouverné juſqu'à préſent, que ſignifient-elles en effet, ſi juſqu'à préſent le pauvre & le foible ont été opprimés, & le riche & le puiſſant protégés dans leurs injuſtices & leurs vexations; ſi juſqu'à préſent l'homme loyal & vertueux, a été mépriſé, & l'hypocrite, le ſcélérat, comblés de biens & d'honneurs; ſi juſqu'à préſent la diſtinction des mots *Noble* & *Roturier* a établi des différences dans ces Loix, qui n'exiſtent ni dans les loix de la Nature, puiſque nous naiſſons & mourons tous de même, ni dans celles de la raiſon, puiſque la raiſon y répugne ſans ceſſe; ſi juſqu'à préſent, le

dirai-je

dirai-je enfin, les mœurs n'ont cessé de se corrompre, l'honneur de s'altérer, la justice de se vendre, la raison de s'égarer, la probité d'être équivoque, & l'innocence douteuse.

Et l'on dit que nous avons des loix! Non: ces loix prétendues ne sont que des illusions de morale, des fantômes de politique qu'on nous a présentés pour la réalité des loix naturelles. C'est par de telles apparences qu'on nous a trompés sur nos droits, qu'on a désordonné nos idées, & qu'un législateur perfide s'est flatté d'avoir acquis un droit de propriété sur nos personnes & nos opinions.

Non, ces loix factices ne sont point les loix que demande un Peuple éclairé, une Nation libre & majeure : les loix, les véritables loix doivent être dorénavant des institutions de morale & de politique universelles, réfléchies & méditées par un grand nombre d'hommes. Elles ne peuvent être l'ouvrage d'un seul, parce qu'un seul ne possede pas la science & la raison de tous. Tous doivent y concourir, parce que tous doivent s'y soumettre; & de ces loix qui doivent tendre au bonheur de tous, il seroit absurde & inconstitutionnel d'en confier la forme ou le fond à celui qui

peut en abuſer, qui a intérêt d'en abuſer, en vertu du pouvoir délégué de leur exécution, pour le maintien ou l'accroiſſement de ſon deſpotiſme.

Pour ſentir l'importance abſolue & l'urgente néceſſité d'une conſtitution nouvelle & d'une réforme entiere des loix civiles, criminelles & politiques, jettez un coup-d'œil ſur l'état des mœurs en France depuis cinquante ans, ſur celui de la politique du Gouvernement, avec les puiſſances voiſines depuis quinze ans, & ſur celui des finances depuis ſept.

Depuis cinquante ans, la corruption progreſſive & accélérée du Gouvernement, (car c'eſt le foyer infect d'où ſont partis tous les miaſmes de perverſité, d'immoralité & de folie répandus ſur les peuples;) cette corruption, dis-je, a tellement attaqué les principes des mœurs publiques, que l'homme le plus honnête & le plus éclairé ſe ſurprend quelquefois dans le doute, s'il n'a pas eu tort de préférer la vertu au vice, la probité à la mauvaiſe foi, & la magnanimité à la baſſeſſe.

Enveloppé dans les filets du luxe & de la dépravation univerſelle, il oſe à peine ſe

soustraire à l'apparence de la complicité, dans la crainte de se rendre ridicule aux yeux de la multitude, & suspect au Gouvernement même. Que faire alors ? Comment s'élever au-dessus des habitudes générales ? Comment chercher à les vaincre dans les autres, & à en interrompre le cours dans la société ? En voyant la frivolité des pensées, la mollesse d'ame & l'inconséquence d'esprit dans dans la plupart de ceux qu'on rencontre ; ne seroit-on pas plutôt tenté de croire que la raison des François est destinée pour jamais à se dissiper en lueurs, & leur courage en fumée ?

Non, leur caractere est dévié, mais il n'est pas anéanti ; leur force morale est affoiblie ; mais elle n'est pas éteinte (1) ; leur raison est décomposée, mais les principes d'une raison universelle restent, & ces principes sont indestructibles pour eux comme pour les autres Nations de la terre.

C'est la corruption du Gouvernement,

---

(1) Non sans doute ; mais elle a bien de la peine à prendre le caractere d'une morale libre. Ce qui me désole sur-tout, c'est l'habitude de la flagornerie que cette Nation a contractée sous le despotisme monarchique, & qu'elle conserve encore. Elle doit en partie cette habitude aux Académies.

c'eſt elle ſeule qui annulle leur caractere ; affoiblit leur morale & décompoſe leur raiſon en favoriſant le luxe & la débauche, en donnant l'exemple de tous les excès, de tous les abus, en forçant les gens de lettres & les ſavans même à traîner leurs idées ſur le plan du deſpotiſme établi, & à les broyer ſans ceſſe avec les couleurs de la flatterie ou de la diſſimulation.

Je le répéterai, c'eſt la corruption du Gouvernement qui opère cette étrange décompoſition, cet affoibliſſement funeſte, ces déviations aviliſſantes du caractere; & de ces déviations naiſſent la frivolité & l'inconſéquence; & de cet affoibliſſement de morale naiſſent la baſſeſſe & la lâcheté; & de cette décompoſition de la raiſon naiſſent le dégoût de la vertu, & la ſource des crimes.

Oui, c'eſt la corruption du Gouvernement! Elle s'eſt inſinuée par-tout, & dans les Cours de juſtice, & dans les Académies, & ſous le caſque & ſous le froc. Oui, c'eſt elle qu'il faut arrêter en ce moment, c'eſt elle qu'il faut étouffer pour jamais. Le glaive de la loi, le fer des Soldats, l'or des Citoyens, leur honneur, leurs talens, tous ces grands reſſorts de l'exiſtence politique des ſociétés doivent

ſortir aujourd'hui des mains du deſpotiſme ; ils doivent ſe ſubordonner à un nouvel ordre de choſes, ſans égard pour les préjugés & les intérêts particuliers, ſans conſidération des perſonnes, ſans ménagement des étiquettes ; car il s'agit ici, peres de la Patrie, non de la commodité d'un ſeul, mais du bonheur de tous ; non de la vanité d'un individu, mais du ſalut dune grande Nation ; non de l'augmentation des tréſors du Roi, mais de l'héritage de notre liberté civile, morale & phyſique, qu'on nous a enlevée contre tout droit naturel, & que la Nation entiere réclame à grands cris. Voilà les principaux objets qui doivent vous occuper ! voilà le compte ſévere & authentique que vous devez vous faire rendre ! & ce n'eſt que quand vous aurez rempli cette tâche, que vous parlerez de réparer le déſordre des finances, & d'en régler l'économie. (1) Quand vous aurez déſobuſtré les canaux de la félicité publique, l'or y coulera de toutes parts en abondance.

(1) Et c'eſt juſtement le contraire que fait l'Aſſemblée Nationale, en votant pour des contributions avant d'avoir fondé la Conſtitution, & de s'être fait rendre compte du déficit, dont on veut abſolument cacher les véritables cauſes.

Mais quel a été l'un des plus destructeurs effets de cette corruption intérieure de notre Gouvernement ? la corruption de sa politique extérieure. Quels sont ses principes de politique avec nos voisins depuis quinze ans ? Méprisée publiquement par ses alliés, & insultée impunément par ses ennemis, la France est entierement nulle aujourd'hui dans le systême politique de l'Europe. Attachée depuis quinze ans au char de la Maison d'Autriche, quel rôle a-t-elle joué que celui de fournir sans cesse de l'argent à l'Empereur ? Elle en a fourni avant la paix de *Teschen*; elle en a fourni pour terminer l'affaire de l'*Escaut*; elle en a fourni pour les préparatifs de la guerre contre les Turcs; elle en fournit encore en ce moment !....

Plus de trois cens millions, peut-être, se sont engloutis de cette manière dans le Danube, & cela sous le prétexte spécieux d'un traité d'alliance défensive, par lequel la puissance attaquée aura droit de reclamer de son allié, un Corps de 24 mille hommes, ou une somme de 24 millions.

Mais l'Autriche, depuis quinze ans, n'a point été attaquée; c'est-elle au contraire qui attaque tous ses voisins; c'est elle qui voulut

faire valoir, par la force, en 1778, des prétentions sur la succession de Baviere, très-allarmantes pour les droits & la liberté de l'Allemagne; c'est elle qui prétendit à la navigation libre de l'Escaut, contre la foi des traités; c'est elle qui poursuit en ce moment une guerre injuste contre les Turcs, contre ces mêmes Turcs, qui, en 1741, respecterent les malheurs de Marie-Thérese, & dédaignerent de profiter des circonstances pour entrer en Hongrie.

Et la France alliée du Corps Germanique, alliée des Hollandois, amie des Turcs : la France ou plutôt le Gouvernement, n'a pas rougi d'enfreindre toutes ces alliances, en fournissant avec profusion des subsides continuels à l'Autriche!

Mais pourquoi l'Autriche a-t-elle l'humeur si guerriere depuis quinze ans? C'est que depuis ce temps, elle a totalement subjugué notre cabinet; c'est que depuis quinze ans, on insinue à la Famille Royale que nous sommes trop heureux d'être protégés par l'Empereur; c'est qu'à l'ombre de cette protection momentanée, on nous a endormis plus facilement dans la mollesse & l'insouciance; c'est qu'à la faveur de cette protection politique, la

Cour de Vienne compte ſur nous pour de gros ſubſides en argent; c'eſt qu'avec cet argent accumulé, elle ſe propoſe de nouvelles conquêtes en Turquie, en Pologne & en Allemagne; c'eſt qu'avec ces conquêtes bien établies, elle eſpere nous conquérir un jour nous-mêmes. Voilà le terme où elle tend invariablement depuis 150 ans; voilà la politique de ſon traité de 1756, avec nous, & de ſon d'alliance de 1770; voilà notre impolitique avec elle!

Mais, dira-t-on, l'Empereur n'eſt-il pas en état de rendre les ſommes que notre Gouvernement lui a prêtées en extraordinaire du ſubſide de 24 millions accordés aujourd'hui avec une apparence de motif?

Des ſommes prêtées! Et de quel droit le Gouvernement prête-t-il le tréſor de l'Etat, le pain des laboureurs & des artiſans, à des Puiſſances étrangères (1)?

Et dans quelles circonſtances encore? Dans un temps de détreſſe & de miſere. Mais où

(1) On pourroit dire auſſi le bouillon pour les pauvres malades, & l'aumône pour les pauvres grêlés; car l'argent pour les nouveaux hôpitaux, & celui provenant de la loterie pour les grêlés, ont fait partie des 500,000 liv. envoyés chaque ſemaine à l'Empereur.

eſt le nantiſſement, où eſt l'équivalent de ce prêt inconſidéré? dans les Pays-Bas. Les Pays-Bas ſont-ils un équivalent? L'Empereur peut-il les vendre ſans le conſentement des Peuples? En fera-t-il réellement la conceſſion? Qui nous garantit ſon intention ſur ce point? Eſt-ce la priſe future de poſſeſſion de l'Empire Ottoman? Eſt-ce la garde du chateau de Luxembourg, qu'il a conſervé? Où eſt l'aſſurance, d'ailleurs, que dans ce cas, nous ne ſerions pas obligés de rétablir toutes les Places démantelées, & de ſoutenir à cette occaſion une guerre très-longue contre la Pruſſe, l'Angleterre & la Hollande? Et quand l'Empereur pourroit les céder, & qu'il les céderoit en effet; & quand les Puiſſances voiſines ne s'y oppoſeroient pas, qu'importeroient à la Nation Françaiſe la réunion des Pays-Bas, & aux Pays-Bas cette réunion? Les Brabançons en ſeroient-ils plus heureux? Les Français en ſeroient-ils plus riches? Une augmentation de Provinces, dans un Empire où régne le deſpotiſme, un accroiſſement de revenus pour le deſpote, ne changent rien à la condition des Peuples: les circonſtances, au-contraire, aggravent leur misère commune. Le ſeul avantage des Pays-Bas ſeroit de ſe réunir d'eux-mêmes, non à la Couronne, mais à la

Nation. Ils pourroient demander cette réunion par des Députés à nos Etats-Généraux; & la France alors, fiere d'associer à sa régénération glorieuse un Peuple qui défend si bien ses priviléges & sa liberté, ne balanceroit pas à le recevoir sous l'étendard du nom Français.

Quelles ont été cependant les suites de la conduite inconsidérée, & de l'impolitique du Gouvernement, comme de la corruption de notre Cour?

Les revenus de l'Etat, depuis le commencement du nouveau regne jusqu'à présent, ont augmenté de 120 millions; les dépenses ont augmenté de même. Mais en 1781, suivant le compte rendu de M. Necker, & suivant le supplément de ce compte, la recette excédoit la dépense de 14 millions: l'augmentation des revenus avoit donc couvert, & au-delà, l'augmentation des dépenses. Par quelle fatalité inconcevable ces dépenses ont-elles donc surpassé, depuis sept ans, de plus de 100 millions les revenus de l'Etat, augmenté de 120 millions depuis le commencement du nouveau regne? Dans quels gouffres ces trésors se sont-ils engloutis?

A-t-on fait défricher les landes incultes du Royaume? Non, elles gissent dans le

même état où elles étoient auparavant. A-t-on ſoulagé la claſſe nombreuſe des pauvres Laboureurs & des malheureux journaliers? Non, cette claſſe eſt plus indigente & plus opprimée que jamais. A-t-on encouragé les manufactures & le commerce? Non, puiſqu'on a favoriſé l'agiotage, fléau du commerce & des manufactures. A-t-on fait des conquêtes en Amérique, en Aſie, en Affrique, en Europe? Non, les Anglais nous ont enlevé Sainte-Lucie; ils nous ont reſſerré dans Pondichéry & ſur le Sénégal; ils nous ont chaſſé du Camp de Gibraltar.

Mais nous avons eu des Miniſtres dépradateurs, des Miniſtres prévaricateurs? Ces Miniſtres ſont la cauſe de tous nos maux: il faut les dénoncer à la Nation; il faut que ſes Repréſentans en faſſent une juſtice exemplaire. Oui, ſans doute, il faut un exemple, un exemple terrible & mémorable, il en eſt temps enfin.

Mais ces Miniſtres odieux & coupables, qui les a choiſis? Ont-ils agi en tout d'après leurs propres mouvemens, & d'après leur ſeule volonté? N'ont-ils reçu aucune impulſion étrangere, aucune autoriſation de leur Maître, aucun *bon* du Roi? La Cour elle-même a-t-elle déſapprouvé leur conduite, lorſque la

voix impérieuſe de l'opinion publique, & la voix plus impérieuſe encore de la néceſſité, l'ont forcée à les renvoyer? Loin de là, cette Cour, au contraire, a ſouſtrait le déprédateur CALONNE, fugitif & contumace, à la ſévérité des Loix & aux formes d'une procédure juridique, par des défenſes expreſſes d'informer & de pourſuivre.

Cette Cour, au contraire, a comblé de biens & d'honneurs l'Archevêque de Sens, croyant le ſouſtraire par-là, ainſi que Lamoignon ſon Collegue, à la juſte colere des Loix & de la Nation. Croit-elle donc, cette Cour, qu'on élude ainſi la vengeance du Ciel & de la terre? Croit-elle que le crime attroce de leze-Majeſté Nationale au premier chef, ſe puniſſe par le repos & les douceurs d'une vie molle & voluptueuſe? Les ſouffrances réelles de 24 millions d'hommes ne ſont donc à ſes yeux qu'un jeu de théâtre, qu'une infortune de Roman?

Non, La Cour s'eſt abuſée : ſon indulgence loin de juſtifier les Miniſtres dépradateurs & prévaticateurs qu'elle a choiſis, l'accuſe ellemême. Il eſt évident qu'elle eſt leur complice; il eſt clair qu'elle a mis la premiere en mouvement ces vils inſtrumens de ſes déſordres & de ſon deſpotiſme.

Peres de la Patrie, il eſt temps d'ouvrir les yeux, il eſt tems de parler. Façonné trop long temps au manége de la ſervitude & au langage de la crainte, le Français doit ſe rappeller enfin qu'il eſt homme. Il eût pâli autrefois d'entendre accuſer en public le Trône même, des maux dont ce Trône eſt en effet coupable; mais il eſt un terme à tout; mais le comble des iniquités amene le comble de l'indignation; mais la providence des choſes, en aveuglant de plus en plus le Gouvernement, a mûri de plus en plus la raiſon des Peuples & le courage des Citoyens. Parlons hautement. De quoi s'agit-il?

N'eſt-ce pas de notre liberté civile, morale & phyſique, dont on nous a privés juſqu'à préſent, & dont on veut nous priver pour toujours? N'eſt-ce pas de la ſûreté de nos perſonnes & de nos propriétés qu'on attaque ſans ceſſe? N'eſt-ce pas de la dignité & de l'honneur de 24 millions d'hommes qu'on inſulte ſous tous les rapports? N'eſt-ce pas du bonheur de la Société politique la plus ingénieuſe & la plus éclairée du Globe, dont on ſe joue à chaque inſtant? Que deviendroit cette Société ſi nombreuſe, cette Société la plus ſociable & la plus humaine de l'Univers, ſi le deſpotiſme continuoit à l'avilir & l'op-

primer? Que deviendroient le ſol le plus fertile de l'Europe, & l'induſtrie la plus active d'entre les Habitans de la terre, ſi nos Laboureurs & nos Artiſans ne ceſſoient d'être livrés aux caprices & aux déprédations d'une Cour perfide & corrompue, qui ſe croit en droit de tout exiger, ſans rendre aucun compte, & qui ne ceſſe d'employer les ſubterfuges les plus groſſiers & les faux-fuyans les plus lâches, pour ſuivre l'opiniâtreté de ſon ſyſtême? Quelle longue ſuite de miſeres, que celles d'un Peuple ainſi gouverné! quel ſpectacle affligeant que celui des phyſionomies eſclaves de 24 millions d'êtres penſans! Quelle vie enfin que celle qui n'offre autre choſe qu'un ſonge pénible, le rêve dégoûtant d'une mort perpétuelle! Ah! qu'ils vivent ceux qui ſont diſpoſés à ſouffrir tranquillement un pareil joug pour la commodité & le bon plaiſir d'un ſeul! Qu'ils vivent, les lâches! Pour moi, j'aime mieux mourir que de voir plus long-temps ma Patrie en proie aux horreurs du deſpotiſme.

Oui, la mort eſt préférable à l'eſclavage. Et qu'eſt-ce que la mort? Une nuance imperceptible entre l'agitation momentanée du ſouffle de la vie, & le repos éternel. Mais l'eſclavage?

L'esclavage ! C'est la honte d'être né, c'est la nullité de la vie; c'est l'opprobre de l'existence. Voilà l'histoire de la destinée des hommes : ils ont vécu, s'ils ont été libres : ils sont morts nés, s'ils ont été esclaves.

Mais que faire pour étouffer l'hydre qui a désolé si long-temps ces contrées, & qui nous menace encore de ses cent têtes ? Que faire pour déconcerter ses ruses, & nous soustraire à l'influence d'une Cour *étrangere* qui gouverne la nôtre à son gré depuis long-temps ? Que faire enfin pour rétablir les mœurs publiques, arrêter le désordres des finances, sauver la fortune des particuliers, & rappeler la confiance des Citoyens ?

Vous le savez tous, dignes Représentans de la Nation, c'est à vous de le dire, c'est à vous de l'exécuter ; il n'y a point de temps à perdre. Que toutes les classes de Citoyens se réunissent, & ne fassent plus qu'un corps & une âme, car le despotisme ne règne que par la division.

Que les Etats-Généraux, *Souverains* déclarés, fixent les principes & le droit public du contrat fédératif des Provinces & de leur association nationale. (1)

---

(1) C'est dans ce contrat fédératif des provinces, que

Que chaque Province faſſe un état ; que chaque état, tous les ans, ait ſon Aſſemblée compoſée des trois Ordres, & une Commiſſion intermédiaire permanente.

Que chaque Aſſemblée règle la répartition & la levée des impôts, ſuivant les beſoins publics, & ſur les principes les plus exacts de la juſtice diſtributive, ſans dinſtinction de rang ni de qualité ; qu'elle en reçoive le produit dans la Caiſſe de la Province, pour fournir d'abord aux beſoins de cette Province, aux émolumens des charges & emplois qui y ſont attachés, & envoyer enſuite le ſurplus dans la caiſſe des Etats-Généraux.

Que les Etats-Généraux aſſemblés tous les ans, nomment à chaque époque de leur Aſſemblée, une Commiſſion intermédiaire pour veiller au tréſor national qui lui ſera excluſivement confié, & dont elle rendra compte tous les ans au public, par la voie de l'impreſſion, & tous les trois ans aux Etats-Généraux.

---

l'Empire François trouvera une véritable conſiſtance ; & qu'il acquérera une réſiſtance invincible contre les efforts du deſpotiſme monarchique. Sans ce contrat fédératif, point de Conſtitution ſolide pour la Nation ni pour le Monarque.

Que

Que cette Commiſſion ne puiſſe jamais ordonner & promulguer ni impôts, ni emprunt ni accorder au Roi de don gratuit, dans quelque cas extraordinaire que ce ſoit, ſous peine de félonie envers la Nation.

Mais qu'alors les Etats - Généraux ſoient convoqués extraordinairement par appel des Procureurs - Généraux - Syndics, des Préſidens des Etats, & des Maires des Villes.

Que l'armée ſoit nationale, & que chaque Province ait ſes Régimens, qu'elle paiera des fonds de ſa propre Caiſſe, & dont elle préſentera les Colonels & les Officiers ſubalternes. Tous ces Régimens ſeront Français, ils ſeront toujours freres ; ils ſeront plus, ils ſeront Patriotes, ils ſe battront mieux encore contre nos ennemis.

Que les alliances & la guerre ne puiſſent ſe faire ſans le conſentement des Etats-Généraux ou de la Commiſſion intermédiaire permanente de ces Etats; car la Nation connoîtra mieux ſes vrais intérêts politiques, & y veillera avec plus d'attention que des Miniſtres que la Cour place & déplace au gré de ſes caprices, & que les étrangers peuvent ſéduire de mille manieres (1).

---

(1) Il n'en étoit pas autrement ſous Charlemagne;

Que toutes les graces d'honneur & d'argent, les gratifications, les penſions pour les Magiſtrats, les Militaires, les Académiciens, les Profeſſeurs, les Gens de lettres, les Savans, les Artiſtes, les Agriculteurs, les Fabricans, les Négotians, les Curés de Paroiſſes qui auront bien mérité de la Patrie, ſoient réglés & diſtribués avec l'agrément du Roi, par les Etats-Généraux, ou par la Commiſſion intermédiaire, qui en rendra compte au public tous les ans par la voix de l'impreſſion, & à ces Etats tous les trois ans.

Que la préſentation aux Evêchés & aux Abbayes commendataires ſoit dévolue à l'Aſſemblée de chaque Province, ou à la Commiſſion intermédiaire de cette Aſſemblée, qui prendra également l'agrément du Roi ſur cet objet, & qui en rendra compte à ſa Province.

Que chaque Commiſſion intermédiaire des Aſſemblées de Province ſoit renouvellée tous les deux ans par moitié, & celle des Etats-Généraux tous les trois ans aux deux tiers, par la voie du ſort pour ceux qui ſortiront, &

& ſi depuis on a fait enregiſtrer les traités par les Parlemens, à plus forte raiſon la Nation doit & peut les examiner & les ſanctionner.

par la voie du ſcrutin pour tous ceux qui entreront.

Que chaque Parlement ſoit chargé, par les Etats-Généraux, des modifications acceſſoires de légiſlation civile & criminelles, propre à ſa Province en particulier, & aux circonſtances éventuelles. Que chacun de ces Parlemens nomme lui-même ſes principaux Officiers par la voie du ſcrutin, & que le tréſor de l'Etat ſupplée à la fortune de ceux qui ne pourroient payer leurs charges, par un prêt ſuffiſant & ſans intérêt, rembourſable ſur lui-même, ou en acquit de charges antérieures.

Enfin, que le Premier Préſident & le Procureur-général de chaque Parlement, ſoient Membres nés de l'Aſſemblée de leur Province pour le Tiers-Etat.

Par ce nouvel ordre de choſes, combiné ſur les termes moyens du droit & du pouvoir, le deſpotiſme diſparoîtra entierement, l'influence des Cours amies ou ennemies ſera nulle; les mœurs & l'émulation ſe rétabliront, les loix prendront une conſiſtance vraiment impoſante, & une force réellement coercitive; les finances n'auront plus à craindre des écoulemens déſordonnés & des prodigalités indécentes; la fortune des particuliers ſera aſſurée, leur liberté

individuelle garantie, leur faculté civile maintenue, & la corruption de la Cour absolument inhabile à détruire un ſi bel édifice.

Nous avons parlé de la Nation; parlons maintenant du Roi (1). Si les revenus de ſes domaines ne ſuffiſent pas pour l'entretien de ſa famille & de ſa Cour, que les Etats-Généraux y ſuppléent par une ſomme annuelle, relative aux vrais beſoins qu'il peut avoir, &

(1) Ce qui caractériſe le plus l'eſprit de ſervilité de cette Nation, c'eſt la répugnance qu'elle a encore à nommer la Nation avant le Roi, & ſon entêtement à mettre le Roi avant la Loi, comme ſi la Loi n'étoit pas au-deſſus du Trône. Eh bien! c'eſt avec ces petites eſcobarderies de préſéance de mots, qu'on finira, ſi on n'y prend garde, à nous rendre l'habitude de l'eſclavage. Les Miniſtres, d'ailleurs, comptent beaucoup ſur les formules uſitées, quand ils font dire encore aujourd'hui au Roi, *mes* Peuples, *mes* Provinces, *mes* Sujets, *mes* Troupes; mais ſi nous ſommes des hommes libres, il faudra pourtant déſhabituer les Miniſtres de ces formules impertinentes. La Nation s'appartient à elle-même, & non au pouvoir exécutif qu'elle a délégué à un Chef. Il ſeroit bien plaiſant en effet, qu'une Nation fut la ſujette de ſon ſujet! Le Roi ne peut-il pas dire: *les Peuples confiés à mes ſoins*, *les Provinces de l'Empire*, *les Troupes Nationales*: c'eſt par l'expreſſion des mots qu'on juge des intentions, & je le répete, dès que nous n'appartenons qu'à nous-mêmes, nul n'a droit de nous dire ſiens; des hommes n'appartiennent point à un autre homme.

à l'examen qu'on en aura fait; car il eſt tems enfin de s'occuper plus ſérieuſement de la ſubſiſtance réelle des Peuples, & du pain quotidien des Laboureurs, que de la pompe frivole des Cours & du vain étalage des repréſentations.

Sans pouvoir de faire le mal, & ſans intérêt de le faire, l'autorité du Monarque ſera véritablement précieuſe, par cela ſeul qu'elle ne pourra agir que de concert avec celle de la Nation. Les titres de *Juſte* & de *Bon* qu'on prodigue indifféremment à tous les Rois vivans comme un éloge d'étiquette, & qu'on ſuppoſe ſans doute devoir être de l'eſſence de la royauté, ne feront plus en contradiction avec l'évidence & les faits. N'ayant point le tréſor de l'Etat à diſtribuer, le Roi ne ſera ni mécontent ni jaloux; il ne ſera point trompé ſur le choix des perſonnes récompenſées, il ne ſera point blâmé de ſes prodigalités. N'ayant point le deſpotiſme de la légiſlation, il n'aura pas ſans ceſſe cette excuſe puérile à donner : *Que ſes Miniſtres ont ſurpris ſa Religion.* Les Miniſtres n'auront plus d'occaſion pour la ſurprendre, les Peuples plus de motifs pour s'en plaindre. Maître de faire grace, & non de punir, ſa main ne ſignera jamais que des ordres ſalutaires. Libre de faire la paix & non la guerre,

il n'aura jamais de fauſſes démarches à riſquer, ni de piéges à craindre de la part des alliés ou des ennemis ; & ſa voix n'annoncera jamais que des jours de calme & de ſérénité. L'unité dans la réſolution, & la célérité dans l'exécution, ces moyens attribués par de lâches flatteurs à la ſeule Monarchie abſolue, ſeront infaillibles alors, parce qu'alors l'intérêt public commandera l'un à l'autre ; parce qu'alors le Conſeil National, (c'eſt-à-dire les Etats-Généraux, ou la Commiſſion intermédiaire permanente de ces Etats) occupés à prévoir & à prévenir les circonſtances, ne perdront jamais de vue la gloire de la Nation ni le ſalut des Peuples ; parce qu'alors on aura des Miniſtres & des Généraux patriotes.

Les Athéniens & les Spartiates étoient-ils les derniers en campagne, parce qu'il falloit prendre les ordres du Peuple ou du Sénat?

Les Romains manquerent-ils de conquérir l'Italie, les Eſpagnes & les Gaules, dans l'intervalle entre l'expulſion de leurs Rois, & la création de leurs Empereurs ?

Les vaiſſeaux de l'Angleterre ſont-ils arrêtés dans ſes ports & ſur les mers, parce qu'on diſcute longuement dans les deux Chambres les intérêts de la Nation & les réſolutions à prendre ? Non, tous les hommes ſont d'ac-

cord, tous exécutent promptement, dès qu'il s'agit réellement de l'avantage de tous. L'unité dans les réſolutions privées du Conſeil royal, n'eſt autre choſe que l'unité de deſpotiſme; & la célérité d'exécution ordonnée par *un ſeul*, qui a *ſeul* réſolu, n'eſt que la vîteſſe accélérée avec laquelle il dépouille ou aſſervit les Peuples. Voilà le côté foible du cœur humain, voilà le danger des Monarchies abſolues.

Mais, diront les Courtiſans, l'autorité du Monarque ſera donc réduite à rien? Elle ſera réduite à ſon droit poſitif, elle ſera épurée, dégagée du mal qu'elle a fait juſqu'à préſent, & qui la rend odieuſe; elle ſera céleſte cette autorité, ainſi modifiée. Vous le ſavez tous dignes Repréſentans de la Nation, il eſt deux principes dans la nature, le bien & le mal: Vous ſerez chargés d'empêcher le mal & d'en diminuer les cauſes, & le Monarque ſera chargé de faire le bien. Vous aurez toutes les peines; il aura tous les plaiſirs; vous recevrez dans vos ſeins patriotes toutes les larmes & les douleurs de vos freres, & ſon ame ſera le milieu fortuné dans lequel toutes les jouiſſances particulières viendront aboutir. Quelle félicité ſuprême! quelle deſtinée pour un mortel! C'eſt alors que le Monarque Français ſera un Dieu ſur la terre.

Malheur à ceux qui, ſous le vain prétexte du paſſé, éleveroient la voix pour y conformer l'avenir! Quels ſeroient leurs principes? la baſſeſſe & la mauvaiſe foi. Quels ſeroient leurs motifs? la cupidité & la rapine. O mes compatriotes! vous dignes Repréſentans de la Nation; vous que j'ai nommés d'avance les Pères de la Patrie, ſeroit-il quelqu'un de vous dans cette auguſte Aſſemblée, aſſez peu déſintéreſſé, aſſez dénué de lumieres & de vertu, pour ne voir dans les bornes de l'autorité Royale, que des bornes à ſes propres prétentions? Ne ſeroit-il pas ému en ſa conſcience, de penſer que le Monarque doive continuer à être maudit pour ſe conſerver le droit d'être trompé par ſes Courtiſans, & de prodiguer, comme auparavant, le tréſor de l'Etat à l'intrigue & à la fainéantiſe? Ne rougiroit-elle pas d'annoncer des maximes ſi peu dignes d'un Citoyen & d'une Nation qui ſe régénère & qui marche à grands pas vers ſes hautes deſtinées? S'il ne rougiſſoit pas, tous ſes auditeurs en rougiroient pour lui; & je frémis de penſer qu'il eſt peut-être des hommes..... (1) Mais, que

(1) Il y en avoit de ces hommes, & ils n'ont pas rougi de retarder, par leurs manœuvres, l'édifice de la Conſtitution, en s'occupant auparavant des prérogatives royales & de l'hérédité de la Couronne; mais auſſi comment compter ſur des hommes corrompus & comblés des graces de la Cour?

dis-je ? Il n'en eſt point : la rougeur de leur front les décéleroit d'avance ; car tout l'art des Courtiſans ne peut empêcher de rougir devant un grand Peuple qui vous regarde & qui vous écoute, quand on a le perfide projet de le trahir. Non, je me trompe, leur rougeur, s'il en paroiſſoit ſur le front de quelques-uns d'entre vous, ſeroit plutôt un ſigne de pudeur cauſé par l'injuſtice du ſoupçon, ou par un repentir qui viendroit d'éclore. Laiſſons au cœur de l'homme ſes ſentimens ſecrets, & ne jugeons point ici des Chevaliers Français ſur leur conduite paſſée, mais ſur leurs ſentimens actuels & leurs actions préſentes. Tel, que la jeuneſſe a égaré ou que la Cour a ſéduit, peut en ce moment, par l'impulſion de l'honneur & de la vertu, ſe dépouiller de ſon égoïſme ou de ſes préjugés, pour ne plus voir dans la Nation que la Patrie, dans ſes citoyens que des freres, & dans le Monarque que le ſimple dépoſitaire d'un pouvoir, dont il n'a jamais dû abuſer ſous aucun rapport, & qu'il faut mettre aujourd'hui dans l'impoſſibilité d'en jamais abuſer.

Le Monarque, dit-on, eſt un pere de famille. Oui, ſans doute, il le ſeroit, s'il étoit infaillible ; oui ſans doute, il pourroit l'être, s'il avoit les mains liés pour le mal, ſi les

loix le forçoient d'être juſte envers tous ſes enfans ſans diſtinction, ni préférence, s'il lui étoit impoſſible de diſſiper l'héritage des Nations, & d'abuſer de leur docilité. Mais quand il eſt ſujet aux-mêmes foibleſſes que les autres hommes, quand il regarde les Peuples du haut de ſon orgueil, quand il les croit créés & mis au monde pour lui ſeul, quand il peut tout, & le bien & le mal au haſard, & qu'il diſpenſe ce bien & ce mal au gré de ſon caprice; ce pere de famille alors, (mot vuide de ſens,) ne cauſe que des allarmes & des maux à ſes enfans.

Nous en avons fait trop long-tems la funeſte expérience; c'eſt aujourd'hui l'objet de nos plaintes. Que l'objet de nos vœux ſoit enfin de l'éclairer ſur ſes droits & ſur les nôtres!

Dites-lui, Peres de la Patrie, & répétez-lui ſans ceſſe, que ce ſont les Nations qui ont créé les Rois, & non les Rois qui ont créé les Nations; que les flatteurs ont interverti l'ordre des choſes & des idées, lorſqu'ils lui ont dit qu'il tenoit ſon droit de Dieu, car c'eſt la nature qui tient ſon droit de Dieu, car les Nations tiennent le leur de la nature, car les Rois, en troiſieme Ordre, ne tiennent le leur que des Nations.

Dites-lui, que l'honneur & la vie des hommes n'appartienent pas plus à ses caprices, que leurs pensées, & leurs opinions, & que si les propriétés respectives des Citoyens sont sacrées pour la Nation entiere, à plus forte raison doivent-elles l'être pour la *créature* de cette Nation.

Dites-lui, que le passé ne fait point loi pour l'avenir; qu'il fournit seulement l'expérience qui corrige la morale de l'esprit humain & perfectionne sa politique. Qu'il est dans l'ordre éternel des choses & dans la marche de la nature, que la masse des sociétes, mal assises & mal combinées, s'agite pour prendre un à-plomb; que les hommes, plus éclairés aujourd'hui que jamais, tendent plus rapidement vers leur destination; que leur destination est de jouir le mieux possible de leur existence; qu'ils sont autorisés par la nature & la raison à chercher ce mieux; que l'équité leur apprend qu'ils ne doivent jamais le chercher aux dépens de leurs semblables, & que s'ils veulent être heureux dans leur sphere, quelle qu'elle puisse être, il faut que tous les êtres qui circulent dans cette sphere, avec eux, le soient également, chacun en rapport de son état civil & politique, & en raison de ses besoins physiques & moraux, & de ses droits naturels.

Dites-lui, que les droits naturels des hommes sont les mêmes pour tous; que leurs besoins physiques & moraux se ressemblent, qu'il

n'y a que leur état civil & politique qui differe.

Dites-lui, que l'état de Monarque n'eſt point un état naturel, mais un état politique, c'eſt-à-dire, factice; que cet état ne donne que la primauté civile & de convention dans une Nation, & jamais l'univerſalité ni la propriété des droits de chacun. Que cette primauté lui promet les jouiſſances, s'il ſait en profiter ſans troubler celle des autres; & que ſes propres jouiſſances augmenteront à meſure qu'il ſe renfermera dans les bornes où la raiſon des choſes & du droit naturel de tous fixe le pouvoir politique des Souverains.

Dites-lui, que trois choſes réunies conſtituent & renferment incluſivement & eſſentiellement le bonheur de l'homme, dans quelqu'état qu'il ſoit né ou porté par les circonſtances. 1°. L'aſſurance de pouvoir ſatisfaire aux beſoins matériels de la vie; 2°. la certitude d'être aimé & chéri dans ſa famille; 3°. la conviction intime d'avoir mérité perſonnellement l'eſtime & le reſpect des hommes. Qu'un Roi ne manque jamais du néceſſaire matériel, puiſqu'il a toujours du ſuperflu; que le ſoin de ſon bonheur conſiſte donc à être aimé de ſa Nation, & celui de ſa gloire à être reſpecté de ſes voiſins.

Voilà le grand problême du bonheur des Peu-

ples, réſolu par la modeſtie & la ſageſſe des Rois & celui des Rois par le noble orgueil & la raiſon des Peuples.

Heureux les Princes qui comprendront ces maximes, mais plus heureux encore les Peuples chez qui la maturité de l'eſprit & l'énergie du caractere ſauront en faire uſage ! O France ! ma chere Patrie ! je te dois tout mon être, tous mes talens, tout mon courage; je les conſacre en ce jour à de l'autel de ta liberté. Tu vois quels aſſauts j'ai livrés au deſpotiſme qui t'accable depuis ſi long-tems ; tu vois de quels traits l'auguſte vérité qui m'inſpire, vient d'armer ma raiſon en faveur de tes droits & de ta défenſe. C'eſt l'idée ſeule de ta gloire future qui me pènetre de cette chaleur ſacrée; c'eſt l'unique ſoin de ton bonheur qui donne à mon ame tous ces grands mouvemens, & à mon eſprit ces penſées fortes & profondes. Illuſtres Citoyens qui repréſentez la Patrie, ſecondez mon zèle, opérez le grand ouvrage de la liberté de la France ; qu'un ſentiment noble & incorruptible, qu'une volonté ferme & inébranlable vous animent tous pour le même motif. Réformez les abus de l'adminiſtration & les dépenſes des différens départemens ; annullez ces échanges ſcandaleux qu'on a fait des domaines de la couronne,

au nom d'un Roi toujours mineur. Modérez ces penſions énormes accordées ſi légérement à une foule de flatteurs & d'intrigans. Réduiſez ces appointemens exceſſifs donnés à la plupart des Commis dans les différens bureaux des Miniſtres, à ces Commis inſolens, valets nés & ſoudoyés du deſpotiſme, & graves Prédicateurs de l'eſclavage. Détruiſez, par votre autorité nationale, cet agiotage funeſte, fléau du commerce & de l'agriculture. Chaſſez les Intendans de Provinces, ces agens ſecrets du deſpote, ces ſatrapes de Cour, ces ſang-ſues du Peuple. Chargez-vous ſeuls, par votre droit ſouverain, du tréſor de l'Etat & de la diſtribution des graces d'honneur & d'argent; car c'eſt à ceux qui travaillent à veiller ſur le produit de leurs travaux, & à régler la meſure des dons qu'ils doivent faire. Changez enfin toute la conſtitution civile & politique de cet Empire. En conſervant le Monarque, mettez-le dans l'impoſſibilité abſolue de faire le mal ou de le laiſſer faire. Ordonnez que la dette conſtituée de l'Etat, quoiqu'elle ait été en grande partie un effet de l'inconduite de l'adminiſtration & de la dépravation de la Cour, ſoit conſolidée & payée, ſauf l'examen de certains objets de prodigalités trop indécentes & trop connues.... (1) Maîtreſſe de ſes

(1) Et c'eſt préciſément cet examen que l'on ne veut pas ſouffrir, & ſur lequel on a *trouvé* moyen de myſ-

loix & de ſes volontés, la Nation, dès ce moment, ne balancera pas ſur ces grands ſacrifices. Il eſt généreux, de ſa part, de ſe réſoudre ſouffrir encore quelques années pour payer des ſommes qui, loin d'avoir été employées au bien public & au ſoulagement des malheureux, n'ont ſervi qu'aux caprices & aux diſſipations du Gouvernement. Il eſt beau ſans doute d'avoir à faire rougir ainſi ſes tyrans & ſes corrupteurs! Il eſt beau de les rendre ſages & heureux, malgré le déſordre de leurs idées & de leurs prétentions! Il eſt beau de payer leurs dettes, malgré le projet extravagant qu'ils avoient de faire banqueroute! Il eſt ſublime enfin, de donner cet exemple aux nations de la terre, exemple unique & mémorable! Et c'eſt la France, c'eſt notre auguſte patrie qui l'aura fourni cet exemple, en élevant ſur des baſes ſolides & inébranlables l'édifice de ſa liberté.

Mais avant de payer la dette royale, ſongez-y bien illuſtres Repréſentans. Depuis 1776, les Miniſtres des Finances ont emprunté près de 1500 millions, outre 500 millions de revenus. C'eſt dans cette foule exceſſive d'emprunts que

---

tifier l'Aſſemblée Nationale. On demande, vîte, vîte, de l'argent & des impôts, parce qu'avec de l'argent & des impôts, on a des ſoldats & des partiſans; & qu'avec des ſoldats & des partiſans, on a des impôts.

leur génie a brillé. une ſeule guerre de deux ans, depuis 1776, leur a fourni tous les prétextes & toutes les excuſes qu'il nous ont donnés à l'occaſion de ces emprunts & de l'emploi des fonds ; & nous avons cru bonnement à tous ces prétextes & à toutes ces excuſes. Mais aujourd'hui ſans doute, les yeux ſont ouverts; ſans doute vous demanderez l'explication de l'énigme des trois *déficit*, dont le premier, en 1787, étoit de 115 millions; le ſecond, en 1788, de 160 millions, & le troiſieme, en 1789, de 56 millions ſeulement. Sans doute vous demanderez les états vrais & fideles des recettes & dépenſes depuis 1774; états dont on veut opiniâtrement vous cacher la vérité. Sans doute, vous demanderez pourquoi l'état de la guerre a toujours été, depuis la paix, de 114 millions par an, tandis que le nombre de toutes les troupes, n'a pas excédé 150 mille hommes : ſans doute enfin, vous éclairerez tous ces myſteres, & vous fonderez l'Edifice de notre Liberté & des Loix, avant de voter définitivement pour l'impôt; & vous mériterez par là notre admiration & notre reconnoiſſance.

FIN.